



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Plan canicule : quelles avancées ?

Question écrite n° 6542

Texte de la question

M. Arnaud Saint-Martin interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche au sujet des mesures prises et à prendre afin de protéger les populations et d'adapter les communes aux prochaines canicules. En effet, la fréquence des catastrophes naturelles et des canicules augmente fortement depuis ces dernières années. Depuis 2020, les habitants sont appelés à ne pas se déplacer ou à aérer leur appartement, à l'image du plan canicule de Vaux-le-Pénil. En 2023, les habitants de Melun furent incités à se rendre dans des lieux climatisés tels que la médiathèque, les centres sociaux, les églises et même les supermarchés. Les infrastructures elles-mêmes sont vulnérables, à l'image des écoles primaires de Melun qui ont dû fermer leurs portes ou de la maison d'autonomie Blanche de Castille de la même commune souffrant également de la chaleur. Ces quelques exemples démontrent combien les citoyens et particulièrement les classes populaires sont vulnérables au réchauffement climatique qui atteint + 1,54°C en 2024. La mauvaise isolation des logements ainsi que l'exposition des travailleurs du bâtiment et des saisonniers à la chaleur accroissent les inégalités. Face à ces difficultés, les gouvernements précédents ont mis sur pied l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique ainsi que les plans nationaux d'accompagnement au changement climatique (PNACC), dont la troisième édition vient de paraître. Pourtant, les crédits du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ont été réduits de 2,1 milliards d'euros par rapport à 2024, alors que le rapport Pisani-Ferry, Mahfouz de 2023 soulignait la nécessité d'accroître les budgets de 10 à 12 milliards d'euros par an. La réduction du périmètre du ministère, la logique de « simplification » qui est une attaque en règle du droit de l'environnement ou encore l'actuelle revue des missions conduite par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable sont autant d'éléments qui éloignent le pays de ses objectifs d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique. Pour couronner le tout, les défauts de coordination entre les administrations déconcentrées et les collectivités territoriales, dont les marges de manœuvre budgétaires sont une nouvelle fois restreintes, ne facilitent pas la mise en œuvre des politiques environnementales. Ainsi, M. le député interroge Mme la ministre pour connaître le bilan actuel de l'adaptation des bâtiments publics, dont les écoles, aux pics de chaleur. Comment le Gouvernement compte-t-il accélérer l'adaptation des bâtiments publics et des logements sociaux au réchauffement climatique ? Comment le Gouvernement compte-t-il faciliter la coopération entre les administrations déconcentrées et les collectivités territoriales pour affronter ces problèmes ? Des décisions ont-elles été prises afin de faciliter la végétalisation des villes ? Il souhaite obtenir des précisions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Saint-Martin](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6542

Rubrique : Climat

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2025](#), page 3376